Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 34 (1920)

Heft: 3-4

Rubrik: Gesellschaftschronik = Chronique de la Société Suisse d'Héraldique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Gesellschaftschronik.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE.

Membres correspondants.

Dans sa dernière séance le Comité de notre Société a décerné le titre de *membre correspondant* aux trois membres suivants de la Société:

M. *Louis Bouly de Lesdain,* Dr. en droit à Dunkerque, France, un ancien et fidèle membre de la Société d'héraldique dans laquelle il est entré en 1893. C'est un héraldiste distingué et nos *Archives héraldiques* ont eu à maintes reprises le privilège de publier plusieurs de ses travaux.

M. le baron *Maximilen de Troostenbergh,* à Bruxelles, membre aussi de notre Société depuis 1899. Il est l'auteur de l'„Annuaire de la noblesse belge" et fait depuis longtemps partie du „Conseil héraldique" du royaume de Belgique dont il est un des membres les plus érudits.

M. le professeur *Otto Roller,* Dr. es lettres et archiviste, à Karlsruhe, qui, avant la guerre, était un fidèle habitué de nos assemblées générales. Il a rendu de précieux services à notre Société comme membre de la commission du Manuel généalogique.

Bericht über die Jahresversammlung vom 9. und 10. Oktober 1920 in Gruyères.

Am 9. und 10. Oktober 1920 fand die 28. Jahresversammlung der heraldischen Gesellschaft statt, die verschiedener Umstände, namentlich der Maul- und Klauenseuche wegen, mehrfach hatte verschoben werden müssen.

Leider bei nebligem Wetter traf man sich am ersten Tage gegen Mittag in Romont, woselbst die interessante Kirche mit ihren schönen Chorstühlen und prächtigen Scheiben besichtigt wurde, sowie ein kurzer Besuch dem Schlosse — ehemaliger Sitz einer Nebenlinie der Grafen von Savoyen — gemacht wurde. Bemerkenswert sind an demselben namentlich die mächtigen Vorbauten um den grossen Hof, in dessen Hintergrund sich der Donjon erhebt. Derselbe beherbergt auch das Archiv, aus dessen Beständen eine kleine Ausstellung heraldisch interessanter Dokumente zusammengestellt worden war. Der Syndic und der Préfet hatten es sich nicht nehmen lassen, uns offiziell zu begrüssen und ihrem Bedauern Ausdruck zu verleihen, dass wir nicht länger bleiben konnten. Schon nach 1½ Stunden mussten wir wieder weitér. Erst gegen Abend kamen wir in Greyerz an. Hier fand im Rittersaale des Schlosses die von etwa 40 Mitgliedern besuchte Generalversammlung statt. Nach Verlesung von Jahresbericht und Jahresrechnung folgten Mitteilungen der Herren Hubert de Vevey und Dr. Donald Galbreath über Siegel und Wappen der Grafen von Greyerz. Dem geschäftlichen Teile schloss sich ein belebtes Bankett im Hôtel de la Fleur de Lys an, das durch Gesangsvorträge eines in den Landestrachten gekleideten Chores, der Volkslieder vortrug, gewürzt wurde. Der Präsident der Gesellschaft, Herr Oberst Dr. Jean de Pury, sprach auf die Damen, Herr Abbé Ducrest,

namens der historischen Gesellschaft von Freiburg, in deren Auftrag er auch den Ehrenwein spendete, auf die Gesellschaft.

Der zweite Tag brachte Regen. Dennoch konnte das Schloss besichtigt werden, in dem namentlich die beiden, reich ausgestatteten Schlafgemächer des Grafen und seiner Geliebten interessierten, sowie die verschiedenen, von gewaltigen Mauern umgebenen Hof- und Gartenanlagen auffielen. Schon kurz nach 10 Uhr ging es wieder weiter. In Bulle wurde der Schlosshof, sowie das kleine Musée Gruèrien in Augenschein genommen. Aeusserst interessant war Schloss Oron, das unter Führung seines Besitzers gründlich besichtigt wurde. Das Schloss ist noch völlig intakt und hat die alte ächte, aus der Mitte des 18. Jahrhunderts stammende Innenausstattung; besonders typisch sind das Esszimmer und der grosse Salon, sowie die äusserst reichhaltige Bibliothek. Eine Breakfahrt brachte sodann die Teilnehmer zunächst nach der kürzlich restaurierten interessanten kleine Kirche von Chatillens, sodann über Promasens, woselbst Herr Abbé Ducrest, der hier zu Hause ist, es sich nicht nehmen liess uns mit einem Trunk zu erfreuen, nach Rue. Der immer stärker einsetzende Regen liess uns leider, wie schon in Greyerz, die weite Aussicht, die man sonst von hier aus hat, nicht geniessen. In Rue wurde die Maison Maillardoz mit interessantem altem Kamin, sowie der alte Donjon besucht. Ein kurzer Marsch nach Vauderens, wo die verschiedenen Züge bestiegen wurden, schloss die diesjährige Versammlung.

L. A. B.

Rapport du président de la Société, M. Jean de Pury, sur l'exercice 1919,

présenté à la 28e Assemblée générale, le 9 octobre 1920, à Gruyères.

Mesdames, et Messieurs,
chers collègues,

Appelé à présider pour la première fois notre assemblée générale ordinaire, je suis heureux de pouvoir vous souhaiter la bienvenue dans ce site illustre et charmant dont la nature et les hommes, la légende et l'histoire ont fait l'un des joyaux de notre patrie. Je salue les vétérans, assidus à nos réunions ainsi que les nouveaux collègues qui sont venus grossir nos rangs. Je dois hélas, saluer aussi la mémoire de ceux que la mort nous a repris depuis un an et que nous ne reverrons plus. La liste complète n'en a pas encore pu être établie à cause du retard apporté par les circonstances à la perception des cotisations. L'opération est encore en cours et les refus de cotisation pour cause de mort permettent seuls de dresser le rôle complet des décédés. Je me bornerai à signaler aujourdhui à votre souvenir reconnaissant le nom de M. Henry de Mandrot-La Sarraz qui, par disposition testamentaire, nous a légué la somme de 100 Fr., soumise à l'usufruit de Madame de Mandrot. M. de Mandrot s'intéressait activement à toutes les recherches relatives à l'histoire du pays romand. Il a été le fondateur et le président de la *Société vaudoise de généalogie.* Membre de notre société depuis 1908 il fut pour nous un collégue aimable et zélé. Si

vous le voulez bien, nous adresserons à sa veuve l'expression respectueuse de notre sympathie et de nos regrets. — Je tiens à mentionner, en outre, le décès de Mgr. Colliard, évêque de Lausanne et Genève, dont la carrière a été brièvement retracée dans l'article intéressant que M. Fréd. Dubois a consacré aux armoiries de ce prélat dans la 2e livraison de l'année 1918 des *Archives héraldiques*.

Pour le même motif je ne puis pas vous donner de renseignements statistiques sur l'effectif actuel des membres de notre société, effectif qui était en 1919 de 353 membres actifs.

Le renchérissement de la cotisation, décidé l'année dernière dans l'assemblée extraordinaire de Berne, a provoqué malheureusement quelques démissions. Nous n'en connaissons pas encore le nombre et je préfère n'articuler aucun chiffre. Cependant il résulte des dernières communications de notre caissier à ce sujet que notre effectif paraît devoir être diminué dans une proportion qui restera certainement inférieure au 15 %. — Si nous considérons que la crise économique intense qui sévit dans le monde entier et dont il est impossible d'entrevoir le terme, touche tout particulièrement la classe des intellectuels et plonge dans une gêne voisine de la misère ceux-là précisément auxquels les économies acquises procuraient naguère les loisirs nécessaires à l'étude et à la méditation, nous devrons nous féliciter de n'avoir pas à déplorer des défections plus nombreuses encore. Nous prendrons acte avec regret et avec sympathie de la décision de ceux que se voient contraints de nous quitter. Nous ne perdrons même pas l'espoir de voir plusieurs d'entre eux revenir à nous lorsque des jours moins sombres luiront pour eux.

N'oublions pas non plus que, parmi ceux qui sont restés fidèles, il en est pour lesquels cette fidélité représente un sacrifice et un prélèvement sur le nécessaire de l'existence; il importe qu'ils sachent combien nous leur savons gré d'avoir tenu bon malgré tout!

Je n'entrerai pas ici dans des considérations sur la situation financière de notre société. Les comptes dont le résultat vous sera communiqué tout à l'heure vous renseigneront à cet égard et pourront donner lieu à un échange d'idées instructif et utile.

Conformément à ce qui avait été décidé dans l'assemblée extraordinaire de Berne, nous avons prié notre collègue, M. Hugo de Claparède, professeur de droit international à l'Université de Genève de vouloir bien étudier la question de la protection des armoiries de la Confédération à l'Etranger. M. de Claparède a répondu à notre requête avec une grande obligeance et il a rédigé sur ce sujet intéressant et complexe un mémoire très documenté qui ne tardera pas à être livré à la publicité. Ce travail a été communiqué aux membres du comité par voie de circulation. Notre intention est de le faire imprimer à un nombre suffisant d'exemplaires pour l'adresser aux membres des chambres fédérales et aux représentants diplomatiques de la Suisse à l'étranger. Si vous nous y autorisez il sera donné suite à ce projet d'accord avec l'auteur, lequel dans ses conclusions a très aimablement tenu compte des quelques observations qui lui ont été présentées.

Nous devrons, bien entendu, examiner comment il sera possible de procéder à l'impression du mémoire de M. de Claparède sans grever outre mesure notre trop modeste budget.

La question des armoiries du Canton de Neuchâtel, dont nous nous étions également occupés dans notre assemblée de Berne, n'a fait depuis ce moment aucun progrès. La motion déposée au grand conseil par notre collègue M. Pierre Favarger et appuyée par un grand nombre de députés de tous les partis, devait venir en discussion dans le courant du printemps dernier. Cependant cet objet a été renvoyé de session en session et ce retard se prolongera peut-être encore. Il ne faut peut-être pas le regretter. Un échec compromettrait pour longtemps la cause qui nous est chère. Ce qui importe donc ce n'est pas d'emporter une décision rapide, mais bien d'obtenir une décision mûrie et de nature à rallier l'assentiment général. Or le point délicat est celui-ci:

L'auteur principal de la motion aurait voulu ne pas séparer la question des armoiries de la question des couleurs. Il demandait, avec la Société d'histoire et avec nous-mêmes que l'antique écusson d'or au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent soit reconnu comme emblème héraldique de l'Etat de Neuchâtel. Sur ce terrain il est très fort et l'opposition qu'il rencontre ne peut aller qu'en s'affaiblissant. Mais, en même temps, par désir sans doute de symétrie et de logique, il aurait désiré obtenir le retour absolu aux couleurs rouge et jaune et l'abolition totale de tout usage des couleurs nouvelles adoptées en 1848. Ce postulat, me paraît trop intransigeant parce qu'il risque de renforcer l'opposition alors qu'il importerait de chercher à la réduire. Il est admis en tous pays et très spécialement chez nous que les couleurs d'une famille, d'une corporation ou d'un Etat peuvent différer des émaux de ses armoiries. Le drapeau royal de France était blanc alors que le champ des armes royales était d'azur. Dans le pays de Neuchâtel le chef-lieu a, de tous temps, arboré comme couleurs le vert et le rouge, alors que ses armes sont un aigle de sable sur champ d'or, l'aigle chargé en coeur d'un écu de Neuchâtel; les Bourgeoisies de Valangin, de Boudry et du Landeron portaient toutes trois également des couleurs étrangères à leurs armoiries.

Le gouvernement réactionnaire de 1831 commit une faute politique évidente, mais non pas une erreur héraldique, lorsqu'il substitua les couleurs orange, noir et blanc aux vieilles couleurs rouge et jaune pour bien marquer l'opposition entre sa politique et les aspirations nationales des neuchâtelois. Les législateurs de 1848, enfin, n'eussent encouru que des reproches d'ordre historique et d'ordre esthétique, mais non d'ordre héraldique s'il avaient bien marqué qu'en habillant de couleurs nouvelles les huissiers de l'Etat, en remplaçant la cocarde orange, noire et blanche par une cocarde rouge, blanche et verte, en arborant ces mêmes couleurs sur les contrevents des préfecteurs et sur les poteaux indicateurs des routes, la république ne procédait qu'à un changement de livrée et n'entendait pas renier les armoiries du Pays.

Le malheur fut que par insouciance autant que par ignorance on laissa se produire un gros malentendu. On crut que l'adoption des nouvelles couleurs entraînait ipso facto l'abolition de l'ancien écusson et on commit cette énormité qui consista à fabriquer des armoiries fantaisistes en effaçant de l'écusson les pièces héraldiques vénérables et innocentes et en les y remplaçant par les couleurs du nouveau drapeau et de la nouvelle livrée.

C'est cette erreur et ce malentendu qu'il importe de faire comprendre et de réparer. Mais il importe beaucoup moins que les cocardes, les manteaux, les

contrevents des édifices publics, les cordons qui attachent les documents officiels restent ou ne restent pas rouges, blancs et verts. Il serait même bien, peut-être, de ne pas reprendre pour ces divers usages les couleurs rouge et jaune qui peuvent prêter à confusion avec celles de Genève.

Et quant au drapeau, quon laisse même, si l'on veut, le drapeau vert blanc et rouge flotter dans les fêtes à côté de l'éclatante bannière aux trois chevrons d'argent. Celle-ci aura bientôt faif de reprendre, par la seule vertu de sa gloire et de sa beauté, la place d'honneur qu'elle n'aurait jamais dû perdre dans la constellation fraternelle des vingt-cinq bannières confédérees.

C'est là le sens du vote unanime que nous avons émis dans notre assemblée du 30 novembre 1919.

J'ai la conviction que si la question était présentée sous ce jour-là aux représentants élus du peuple neuchâtelois la plupart des objections tomberaient et que la victoire des chevrons héraldiques serait consacrée par une décision presque unanime, puis qu'elle ne serait la défaite de personne. Nous devons demander à nos amis de ne pas vouloir emporter la position d'assaut avec une intransigeance qui peut tout compromettre et qui risque de laisser subsister de l'aigreur et des préventions chez plusieurs, tandis que l'on peut sur le point essentiel et par quelques concessions faciles et justifiées, réaliser l'accord entre tous les citoyens de bonne volonté.

Vous voudrez bien me pardonner, mes chers collègues de m'être allongé sur un sujet qui intéresse tout particulièrement mon canton, mais je n'ai pu m'empêcher de vous en entretenir, car vous seriez certainement désolés comme moi de voir un coup de rame trop vigoureux de l'équipage compromettre, tout près du port, une embarcation que nous avons tous à coeur de voir aborder sans naufrage.

Mon très regretté prédécesseur avait coutume d'ouvrir nos assemblées par quelqne étude originale et instructive. Je suis humilié de ne pouvoir suivre son exemple. Il était un spécialiste érudit et disert dont l'autorité s'imposait. Vous l'avez remplacé par un simple amateur qui ne cherche parmi vous que l'occasion de s'instruire. Il me tarde donc de laisser la parole à ceux de nos collégues dont les travaux sont inscrits à l'ordre du jour de cette assemblée, et je me bornerai à attirer votre attention sur quelques manifestations d'ordre quasi héraldique auxquelles la guerre mondiale a donné lieu. C'est ainsi, par exemple, que les aviateurs français avaient été amenés à choisir pour leurs escadrilles des signes distinctifs stylisés qui, reproduits en peinture sur le fuselage des avions, et en broderie sur l'uniforme des soldats sont très comparables aux emblèmes dont les chevaliers ornaient leur écu.

De même, aussi, dans l'armée américaine, pour faciliter le rassemblement des unités dispersées et confondues dans les combats, on fut amené à donner à chaque division un signe de ralliement cousu ou brodé sur la manche, à la hauteur de l'épaule et reproduit sur tout le matériel de guerre du même corps de troupes. Ce sont là des apparitions intéressantes, en marge du domaine proprement dit de l'héraldique, et dont l'étude pourrait tenter à juste titre un esprit curieux de recueillir et de conserver la trace de pareils phénomènes très propres à nous toucher par analogie. Nous pouvons même nous figurer un jour

où cette étude donnerait naissance à une branche nouvelle greffée sur le tronc ancien de l'héraldique traditionnelle.

A ceux qui chercheraient un champ d'études plus scientifique et plus sévère je voudrais d'autre part signaler un autre domaine qu'il y aurait du mérite à explorer, à savoir tout ce qui se rapporte à l'héraldique publique et privée dans les Etats déjà nés ou en voie de naître sur les ruines des Empires du centre et de l'Est de l'Europe. Dans ces républiques construites en un jour de matériaux disparates, la force des choses fera surgir des floraisons nouvelles à côté des formes anciennes qui, les unes, survivent déjà à la tourmente, ou qui, ailleurs ressusciteront après une éclipse plus ou moins prolongée.

Il est bien entendu que si nous devons de la sorte continuer à nous intéresser à ce qui se passe au delà de nos frontières, nous devons plus encore nous appliquer aux tâches que nous nous sommes données dans notre champ d'activité plus immédiat. A cet égard l'année écoulée a été plutôt une année d'attente et l'activité de notre société ne s'est guère manifestée d'une façon tangible que dans les *Archives héraldiques*. La publication du premier fascicule de 1920 a été retardée par le changement d'éditeur et d'imprimeur, mais les suivants sont préparés et pourront, sauf imprévu, se succéder assez rapidement. M. Dubois, chargé seul de tout le poids de la rédaction pendant l'absence de M. Staehelin, continue à se vouer à cette tâche avec un désintéressement, une habileté et un dévouement auxquels j'ai à coeur de rendre ici un nouvel et reconnaissant hommage. Vous vous y associerez tous, d'autant plus que M. Dubois se consacre avec le même zèle et la même compétence à l'administration de la bibliothèque de notre société. Je lui laisserai le soin de donner lui même, s'il le veut bien, quelques indications sur le développement de cette institution et les services qu'elle est de plus en plus en mesure de rendre.

L'ordre du jour de la présente assemblée était imprimé lorsque nous avons eu la pénible surprise de recevoir de M. Ferdinand Gull, l'avis que des circonstances économiques douloureuses l'obligent à se retirer non seulement du comité, mais de la société elle même. M. Gull, membre fondateur de la Société d'héraldique, membre du comité dès l'origine, est depuis près d'un demi siècle le champion de l'art et de la science héraldique dans la Suisse orientale. Il a collaboré aux *Archives héraldiques* par de nombreux travaux importants et remarqués. Il a été l'initiateur du *manuel généalogique* pour lequel il a rédigé les notices relatives à plusieurs des maisons dynastiques de la Suisse orientale. — Il me semble, que nous ne devons pas permettre que des circonstances purement matérielles nous séparent d'un collègue aussi méritant et, d'accord avec le comité qui vient d'en délibérer, je vous propose de conférer à M. Gull le titre et la qualité de *membre honoraire* afin qu'il se sente, au milieu des épreuves qui assombrissent sa vieillesse, entouré encore de la sympathie et de la déférente affection d'une nombreuse cohorte de collègues et d'amis. Vous serez tout à l'heure invités à donner votre avis sur cette proposition.

Je ne veux pas terminer, Messieurs et chers collègues, sans exprimer ici notre reconnaissance envers la propriétaire de ce château pour l'hospitalité qu'elle a bien voulu nous y offrir. Une part de cette reconnaissance revient, bien entendu à M. Dubois qui nous a obtenu cette faveur de même qu'il a eu toute

la peine de l'organisation matérielle de cette réunion. Si elle réussit selon nos désirs, c'est à lui qu'en reviendra tout le mérite.

Gruyères est à la limite de la Suisse féodale et de la Suisse démocratique comme il est à la limite entre les alpes et la plaine, entre la Suisse pastorale et la Suisse industrielle. Ici nous sommes debout sur le sol inébranlable du passé, ce qui nous permet de lever la tête vers le ciel bleu du rêve et vers les horizons inconnus de demain. Quelle attitude conviendrait mieux à tous ceux qui cherchent dans l'étude de l'histoire et dans le culte de l'art l'oubli des tristesses présentes et les éléments d'où sortira peut-être un avenir meilleur?

Bibliothèque de la Société.

Dons de divers.

(Famille) Chuard, branches de Payerne et de Corcelles. Etude généalogique (par *Maxime Reymond*). Extrait du „Recueil de généalogies vaudoises." Tome Ier, 4e fascicule. Lausanne 1920. Don de l'auteur, à Lausanne.

(Famille) de Charrière de Sévery, par *W(illiam) de Charrière de Sévery.* Notice historique et généalogique extraite du „Recueil de généalogies vaudoises." Tome Ier, avec plusieurs annexes. Lausanne 1920. Don de l'auteur, à Lausanne

(Famille) Tavel, Payerne, Branche des Avoyers, par *Fernand Tavel.* Extrait du „Recueil de généalogies vaudoises", Tome I. Lausanne 1917. Don de l'auteur, à Lausanne.

Ein Dank.

Wie die Mitglieder der Schweizerischen Heraldischen Gesellschaft wissen, ist der Druck unserer Zeitschrift mit No. 1 des Jahrganges 1920 von der Firma *Schulthess & Co.* in Zürich auf die Buchdruckerei Albert Lätsch in Olten übergegangen. Wir wollen diese Aenderung nicht vorbeigehen lassen, ohne einen kurzen Rückblick auf die Tätigkeit unseres bisherigen Druckers zu werfen. 23 Jahre lang hat die über 120 Jahre alte, hochangesehene Zürcher „Offizin Schulthess", vormals Friedrich Schulthess, jetzt Schulthess & Co., die Zeitschrift unserer Gesellschaft gedruckt und spediert. Diese Firma hat es sich immer sehr angelegen sein lassen, die „Archives héraldiques suisses" sorgfältig und gediegen auszustatten, und ihr derzeitiger Inhaber, Herr *Hans Schulthess-Hünerwadel,* der stets ein grosses Interesse für Heraldik und Genealogie an den Tag gelegt hat und ein feines Verständnis für die Aufgaben einer solchen Zeitschrift, aber auch für die damit verbundenen Schwierigkeiten besitzt, hat persönlich Opfer gebracht, um trotz der stets gespannten Finanzlage unserer Gesellschaft und der fortwährenden Steigerung der Preise und Löhne das Erscheinen unserer Zeitschrift in der bisherigen gediegenen Form und Ausstattung zu ermöglichen. Es liegt uns daran, ihm an dieser Stelle für seine schätzenswerten Bemühungen und Leistungen den wärmsten Dank der Schweizerischen Heraldischen Gesellschaft und der Leser des „Heraldischen Archivs" auszudrücken. Wir möchten nicht unterlassen, auch dem langjährigen Faktor der Buchdruckerei Schulthess & Co., Herrn F. Spyri, der mit dem Archiv viel Arbeit hatte und ihm grosse Sorgfalt angedeihen liess, und dem Druckereipersonal der Firma Schulthess & Co. für ihre gewissenhafte Arbeit hier bestens zu danken. *G. H.*

Buchdruckerei Alb. Lätsch, Olten.